



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE —

Vol. 29, no 5

Janvier 2020

APPEL À LA VIGILANCE **Nouveau coronavirus (2019-nCoV) à Wuhan en Chine :** **Mise à jour du 31 janvier 2020** **« Nouvelle définition de cas »**

par : D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses et Dre Maryse Cayouette, microbiologiste infectiologue

NOUVELLE DÉFINITION DE CAS : 2019-nCoV

L'ASPC a rendu disponible une nouvelle définition de cas. Les principales modifications sont :

- Critères d'exposition: c'est maintenant la **province de Hubei** et pas seulement la ville de Wuhan qui est ciblée.
- Pour la définition de cas, on indique maintenant fièvre **et/ou** toux.

Définition nationale de cas provisoire (ASPC en date du 28-01-2020) : **2019-nCoV**

Personne faisant l'objet d'une enquête (POE)

Personne faisant de la fièvre **et/ou** montrant l'apparition d'une toux, qui correspond au critère d'exposition et pour qui un test de laboratoire pour le 2019-nCoV a été demandé ou devrait l'être.

Critères d'exposition

Voyage vers une région touchée, soit la **province de Hubei** (y compris Wuhan) en Chine, dans les 14 jours avant le début de la maladie;

OU

Contact étroit¹ avec un [cas confirmé ou probable](#) d'infection à 2019-nCoV, dans les 14 jours avant le début de la maladie;

OU

Contact étroit¹ avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui s'est rendue dans une région touchée, soit la province de Hubei (y compris Wuhan) en Chine, dans les 14 jours précédant le début de la maladie ;

OU

Exposition en laboratoire à du matériel biologique (p.ex. échantillon clinique primaire, isolats de culture de virus) reconnu pour la présence de 2019-nCoV.

1. Définition de contact étroit

- une personne qui a prodigué des soins au patient, y compris les travailleurs de la santé;
- les membres de la famille ou les autres personnes soignantes;
- personne qui a eu un contact physique étroit ou qui a vécu ou qui a eu autrement un contact étroit prolongé avec un [cas probable ou confirmé](#) alors que ce dernier était malade.

ÉTAT DE SITUATION EN BREF : MISE À JOUR

En Chine, le nombre de cas confirmés est en constante progression, avec près de 8 000 cas rapportés en date du 30 janvier 2020, dont 1 370 cas sévères et 170 décès. Plus de 80 cas ont été rapportés dans d'autres pays, soit ailleurs en Asie, en Océanie, en Europe et en Amérique du Nord. 3 cas ont été confirmés au Canada mais aucun au Québec.

L'ASPC a évalué que le risque pour la santé publique au Canada associé au 2019-nCoV est faible. Cependant, l'ASPC s'attend à ce que d'autres cas d'infection au 2019-nCoV contractée à l'étranger soient signalés.

Le 30 janvier 2020, lors de la deuxième rencontre du Comité d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé, il a été convenu que l'écllosion de 2019-nCoV répond maintenant aux critères d'une urgence de santé publique de portée internationale.

Pour suivre l'évolution (rapide) de la situation, connaître les villes faisant partie de la province de Hubei et accéder aux outils cliniques les plus à jour pour votre pratique, vous référer au site web du MSSS pour les professionnels de la santé :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

INFORMATION AUX VOYAGEURS

L'Agence de santé publique du Canada (ASPC) recommande aux voyageurs d'éviter tout voyage non essentiel en Chine et d'éviter tout voyage dans la province de Hubei en raison de l'imposition de sévères restrictions de voyage visant à limiter la propagation d'un nouveau coronavirus.

<https://voyage.gc.ca/destinations/chine>

Pour ceux qui se rendront tout de même en Chine, le gouvernement du Canada recommande aux voyageurs de prendre des précautions contre les maladies respiratoires et autres maladies transmissibles lors de leurs déplacements et consulter un médecin s'ils ont des symptômes.

<https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/210>

RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE pour 2019-nCoV

- **Renforcer l'application de l'étiquette respiratoire dans les milieux cliniques**
 - L'utilisation de l'affiche du MSSS « [À tous les patients](#) » dans les salles d'attente est fortement encouragée.
- Identifier rapidement les personnes symptomatiques à risque et mettre les mesures PCI en place pour prévenir la propagation. Pour cela, **l'outil de triage du MSSS**, doit être utilisé de façon systématique dans les urgences mais en tenant compte de la nouvelle définition de cas (POE) pour le 2019-nCoV.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>
- **Prise en charge des cas suspects à l'urgence :**
 - Isolement (pièce à pression négative OU pièce fermée avec antichambre, si possible).
 - Précautions additionnelles contact et aériennes :
 - gants recouvrant les poignets;
 - masque N-95;
 - protection oculaire;
 - blouse.
 - Prévoir une blouse imperméable s'il y a présence d'une grande quantité de liquide biologique, ex. : vomissements.

- Effectuer l'évaluation médicale et consulter le microbiologiste-infectiologue de garde.
- **Signaler sans tarder à la Direction de santé publique tout cas suspect répondant à la définition de « Personne faisant l'objet d'une enquête (POE) » de l'ASPC.**

RÉFÉRENCE

MSSS – Site web professionnel 2019-nCoV (regroupe tous les documents pertinents) :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Dominique Martel, chef d'administration des programmes santé
environnementale et maladies infectieuses
Geneviève Anctil, conseillère en soins infirmiers
Lucie Bastrash, adjointe à la direction de santé publique

Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

Dépôt légal

Premier trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 